



Recompense au conjoint divorcé

Par **cantot**, le **30/01/2017** à **18:05**

Bonjour,
divorcée depuis 9 ans, je souhaite que mon ex-mari me donne enfin la récompense qu'il me doit mais j'ai quelques doutes sur le montant. La maison (en très mauvais état) a été donnée par mes ex-beaux parents en donation partage à leurs deux enfants. Nous avons racheté la part de sa sœur (16 769 euros) avec un crédit commun (acquisition et travaux frais de notaire) par la suite d'autres travaux à crédit ou financés par le compte commun se sont ajoutés (totalité des travaux factures à l'appui: 58 031 euros)
soit 82 153 euros financés par le compte commun

Le prix de départ de la maison était de 33 538 en 1990 mais est de 200 000 euros en 2017.

Que puis-je attendre comme récompense sachant que son avocat estime ma part pour la maison à 45 000 euros. Il prend apparemment les sommes payées sans les intérêts.

Des économies personnelles avant mariage (décomptes bancaires en ma possession) ont été transférées sur les compte de monsieur pour financés les travaux : 7 775 euros

De plus, un garage attenant a été estimé à 25 000 euros (propriété en commun).

Son avocat estime le tout à 65 750 euros précisément. Je ne comprend pas son calcul et ce qui doit être pris en compte.

La part de monsieur a été embellie, je perds les intérêts versés et n'ai aucune compensation. En résumé je l'ai aidé à rénover et à financer sa maison.

Dans l'attente de vous lire, merci pour votre aide.

CC